

Diagnostic assainissement

Posté par :

Publiée le : 16/04/2009 14:10:38

[1 - Diagnostic assainissement : Synthèse](#) [2 - Le diagnostic assainissement des eaux](#) [3 - Les obligations imposées par le diagnostic assainissement des eaux](#) [4 - Les points de contrôle du diagnostic assainissement des eaux](#) [5 - Qui effectue le diagnostic assainissement des eaux](#) [6 - Après le diagnostic assainissement des eaux](#) [7 - Les autres modifications apportées par la loi](#) [8 - Textes de loi, décrets, arrêtés](#)



Une ordonnance datée du 8 juin 2005 impose à tout propriétaire désireux d'effectuer la vente de son bien immobilier de regrouper au sein d'un seul et même dossier (le diagnostic technique) chaque diagnostic immobilier nécessaire à la transaction immobilière (diagnostic amiante, diagnostic DPE, diagnostic plomb, diagnostic ERNT, diagnostic gaz, diagnostic électrique, diagnostic termite).

La loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 relative à l'eau et aux milieux aquatiques intègre dans le diagnostic technique un huitième certificat de conformité concernant le raccordement des installations d'un logement au réseau public de collecte des eaux usées.

Instauré afin de répondre à la directive cadre européenne 2000-60 datant du 23 octobre 2000 et visant à une évolution de la qualité des eaux d'ici 2015, ce diagnostic immobilier (diagnostic assainissement des eaux) concerne tout autant les collectivités que les particuliers.